

le 15 Mai 2017

Association Deux Pieds Deux Roues  
Délégation régionale et délégation d'itinéraire Véloroute Vallée  
du Lot (V86) de l'AF3V Association Française pour le développement  
des Véloroutes et Voies Vertes  
5 avenue F. Collignon 31200 Toulouse  
J. Savary délégué régional AF3V

à Mr Pierre Camani, Président  
Conseil Départemental du Lot-et-Garonne

Objet : Demande de sécurisation de la traversée du pont de la D813 à Aiguillon, pour transférer le début de la Véloroute de la vallée du Lot côté rive gauche (Mairie ou site du confluent)

Monsieur le Président,

Le Conseil Général du Lot-et-Garonne a aménagé dès 2002 la Véloroute de la vallée du Lot entre Aiguillon -pont de la D813- et Fumel –limite avec le département du Lot.

Hélas à Aiguillon le départ officiel de la Véloroute se situe rive droite du Lot, au Moulin, ce qui oblige tous les usagers cyclistes arrivant de la ville et de la gare d'Aiguillon, ainsi que de la Véloroute Le canal des Deux Mers à vélo via Buzet et St-Léger, à traverser le « pont Napoléon » de la D813, non sécurisé.

Les cyclistes arrivant de Villeneuve-sur-Lot et voulant rejoindre Aiguillon, ses services et sa gare, ou la Véloroute Le canal des Deux Mers à vélo via St-Léger et Damazan ou Buzet, doivent également emprunter ce pont de la D813.

Par ce courrier L'AF3V, Association Française des Véloroutes et Voies Vertes, vous demande de sécuriser la traversée du Lot au pont de la D813 à Aiguillon, et de transférer le départ de la Véloroute de la vallée du Lot à Aiguillon sur la rive gauche, soit place de la Mairie (place du 14 Juillet), soit au niveau du confluent rive gauche, lieu magnifique et à l'attrait touristique et « symbolique » fort.

Nous vous joignons une « note technique » de propositions pour sécuriser la traversée du Lot au pont de la D813 à Aiguillon.

Cette sécurisation est possible :

- = en créant un accès sécurisé au pont depuis Aiguillon, via la rue des Laveuses ;
- = en sécurisant le passage sur le pont par un trottoir mixte piétons-cycles de 1,70m de large créé côté aval (c'est possible en rétrécissant les files de circulation à 3,20m chacune);
- = en créant un accès sécurisé à ce trottoir mixte du pont rive droite (côté Moulin) par un passage sous le pont, qui évite la traversée de la D813.

Notre association espère que le Département du Lot-et-Garonne, ainsi que les Communes et Communautés de Communes concernées, prendront en compte nos demandes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien Savary

Association Deux Pieds Deux Roues  
Délégation Régionale de l'AF3V Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon  
Délégation d'itinéraire AF3V pour la Véloroute de la vallée du Lot (V86)

PJ : Véloroute de la vallée du Lot (V86 La Vallée du Lot à vélo) : Comment transférer le départ à Aiguillon sur la rive gauche (Mairie ou confluent) : propositions de passage au pont Napoléon (D813)

Note technique par J. Savary- AF3V-10 pages avec photos- 23 Octobre 2016

Copie à :

- Monsieur Michel Masset, Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas
- Monsieur Jean-François Sauvaud, Maire d'Aiguillon
- Monsieur Patrick Cassany, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne et Pays de la Vallée du Lot
- Monsieur Patrick Cassany, Vice-Président du Conseil Général, Président de la Communauté de communes du Grand Villeneuveois